



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

AVIS DE SOUTENANCE DE THESE DE DOCTORAT

**Mademoiselle Karine DEMONTE soutiendra une thèse
le 25 janvier 2011 à 14h**

Salle des thèses

SPÉCIALITÉ : DROIT

Sujet de la thèse : La spécialisation du droit des biens.

Jury :

BRUGUIÈRE Jean-Michel, Pr Droit privé, Université Grenoble II,
ALBIGES Christophe, Pr Droit privé, Université Montpellier I,
HUGON Christine, Pr Droit privé, Université Montpellier I,
VINCENSINI François-Xavier, MCF-HDR Droit privé, Université d'Avignon et des Pays
de Vaucluse.

Résumé :

Le mouvement de la spécialisation du droit des biens révèle toute la richesse de cette discipline. Plus précisément, la spécialisation du droit des biens suscite de nombreux troubles et apporte de profonds enrichissements au droit commun des biens. La spécialisation du droit des biens cause de nombreux bouleversements au sein du droit commun des biens (Partie I).

D'une part, la métamorphose de l'objet du droit des biens se manifeste par l'inflation de nouvelles richesses notamment au travers de l'émergence de nouvelles valeurs et de nouveaux biens. D'autre part, l'étude de la spécialisation du droit des biens a conduit à confronter logiquement ces nouvelles valeurs et ces nouveaux biens aux catégories existantes au sein du Code civil, ce qui n'a pas manqué de mettre en évidence des difficultés d'insertion dans le Code civil notamment à travers la quête ardue de modes de protection. Ce phénomène de "spécialisation du droit des biens" apparaît et se traduit parfaitement à travers le fourmillement de droits qui existe aujourd'hui à l'extérieur du Code civil. Dès lors une métaphore se dessine celle d'un atome où une multitude d'électrons gravitent autour de leur noyau.

Par ailleurs, la spécialisation du droit des biens s'affirme comme une source de régénérescence du droit commun des biens (Partie II). L'incessante confrontation entre la spécialisation du droit des biens et le droit commun des biens révèle de profondes interactions. D'une part, la spécialisation du droit des biens va participer au renouvellement des notions de bien et de patrimoine qui irriguent le Code civil. D'autre part, la lecture de la spécialisation du droit des biens à travers le prisme de la propriété et des droits réels contenus dans le Code civil a suscité la renaissance des principes féconds posés par le Code civil qui s'avèrent transposables aux nouvelles richesses.

L'articulation du "droit spécial des biens" et du droit commun des biens démontre l'extraordinaire plasticité des principes directeurs du Code civil, témoignant par là des fabuleux ressorts que concentre toujours aujourd'hui le Code civil. Le dynamisme de ce mécanisme révèle l'infinie richesse de leur collaboration.

La spécialisation du droit des biens se présente tour à tour comme un mouvement comportant des dispositions dérogoratoires au droit commun mais encore des dispositions créatrices de droit commun.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Collège des Etudes Doctorales

case 3

74 rue Louis Pasteur
84029 Avignon cedex 1

+33 (0) 4 90 16 25 29 (tél)
+33 (0) 4 90 16 25 31 (fax)

bureau 1W69

etudes-doctorales@univ-avignon.fr